

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de membres présents			<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de suffrages exprimés			<input checked="" type="checkbox"/>
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour <input checked="" type="checkbox"/>

commune VIOLAY PHOTOVOLTAIQUES
DELIBERATION
DU 1er Mars 2022
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 & LE COMPTE DE GESTION 2022
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice			<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de membres présents			<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de suffrages exprimés			<input checked="" type="checkbox"/>
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation 02.03.2023
 Séance du 07.03.2023 à 20 heures

Réf : 2023.02.03

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de M. PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Mme CHAVEROT Véronique, Maire, sortie de la salle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui **donne acte** de la présentation du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		12 392,54 €	1 248,33 €		1 248,33 €	12 392,54 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	30 608,60 €	31 918,35 €		21 328,33 €	30 608,60 €	53 246,68 €
Totaux	30 608,60 €	44 310,89 €	1 248,33 €	21 328,33 €	31 856,93 €	65 639,22 €
Résultat de clôture		13 702,29 €		20 080,00 €		33 782,29 €
	Besoin de financement		20 080,00 €			
	Excédent de financement		18 828,32 €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		1 251,68 €			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20230307-20220203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023



- 2° **Constata** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser (Néant),
- 4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

13 702,29 € au compte 1068 (recette d'investissement)
13 702,29 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - CHAVEROT G - GIOUD M - SERRAILLE J - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M - Excusés : DENIS C. pouvoir à COLLON C - BLANCHARD V. pouvoir à LAURENT M.
 Violay, le 07 mars 2023,

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



[Handwritten signature]

La secrétaire de séance,

LANGÉ Audrey



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 30.03.2023

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.